

## EDF et l'Outre-mer, de 1946 au début des années 1960

Denis Varaschin

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Varaschin Denis. EDF et l'Outre-mer, de 1946 au début des années 1960. In: Outre-mers, tome 89, n°334-335, 1er semestre 2002. L'électrification outre-mer de la fin du XIXe siècle aux premières décolonisations. pp. 387-408;

doi : 10.3406/outre.2002.3944

[http://www.persee.fr/doc/outre\\_1631-0438\\_2002\\_num\\_89\\_334\\_3944](http://www.persee.fr/doc/outre_1631-0438_2002_num_89_334_3944)

---

Document généré le 14/04/2016

## EDF et l'Outre-mer, de 1946 au début des années 1960

Par Denis VARASCHIN

« Paris, 17 février 2000 (AFP) – ‘Un Suédois, M. Bo Kallstrand, 51 ans, a été nommé à la tête de la direction internationale de l’entreprise publique Électricité de France (EDF)’ a annoncé jeudi son président François Roussey. C’est la première fois qu’EDF nomme un étranger à la tête de l’une de ses directions centrales. »

Avec la « libéralisation » du marché de l’électricité, EDF est résolument partie à la conquête de l’international dans les années 1990, pour devenir le premier distributeur mondial en cette fin de siècle. Mais, au-delà de l’effervescence, qui soutient la tentation de chaque génération à penser qu’elle défriche des voies nouvelles, quelques anciens font part de leurs expériences outre-mer, qui remontent aux débuts de l’entreprise. Dans cette généalogie d’une mutation d’un service public hexagonal en une multinationale énergétique, la continuité l’emporterait-elle sur la rupture ? Répondre à la question exige de replacer en perspectives les enjeux, l’esprit et l’implication d’EDF.

De 1946, l’année de la création d’EDF, à 1960, celle du démantèlement de l’essentiel des territoires d’outre-mer qui restaient à la France et de l’évolution de la structure chargée de mener l’action internationale, l’IGUFE, se dessina un premier mouvement d’ouverture <sup>1</sup>. Comment l’entreprise a-t-elle perçu cette dimension internationale ? Quel fut le sens des réponses apportées aux sollicitations venues de l’extérieur ? Enfin, en quoi furent-elles adaptées aux demandes tant métropolitaines qu’indigènes ?

---

1. L’ouvrage de référence sur le sujet a été signé par A. Beltran et J.-P. Couvreur, *Électricité de France. 50 ans d’histoire(s) à l’international*, Paris, Le Cherche midi éditeur, 1996.

## LA MISE EN ORDRE INTERNATIONALE D'EDF

**Le choc de deux histoires**

Marcel Paul, ministre de la Production industrielle, obtint la nationalisation de l'électricité, finalement votée le 8 avril 1946<sup>2</sup>. Le texte de loi confiait la gestion des entreprises concernées à EDF, seulement « sur le territoire de la métropole » (article 6). L'article 52 précisait que « la présente loi est applicable à l'Algérie et aux colonies dans les conditions qui seront fixées par décret pris en conseil des ministres et dans un délai n'excédant pas un an »<sup>3</sup>. Dans l'attente de cette décision politique, qui ne vint pas, il incombait à Pierre Simon, le premier et unique président-directeur, et à son directeur général, Roger Gaspard, de définir une ligne de conduite pour EDF. Avant tout préoccupés par la situation hexagonale, ils ne recherchèrent pas une nationalisation systématique en outre-mer, comme en témoigna la situation malgache<sup>4</sup>.

Cependant, un contexte politique fort ne pouvait manquer de rattraper l'entreprise nationalisée. Le 27 octobre 1946, la constitution enfanta l'Union française affirmant au passage : « La France forme avec les peuples d'outre-mer une Union fondée sur l'égalité des droits et des devoirs » (Préambule). Mais la métropole entendait conserver un rôle directeur malgré une Deuxième Guerre mondiale qui avait conforté la contestation d'une domination dont la disparité interrogeait : départements algériens à statut spécial, départements d'outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion), Territoires d'outre-mer (antérieurement colonies), Territoires associés sous mandat (Togo, Cameroun), États associés (protectorats non intégrés dans l'Union française : Viêt-nam, Laos, Cambodge, Maroc, Tunisie). Jusqu'en 1958, année où l'Union laissa la place pour un temps à la Communauté (1958-1960), le pouvoir, conscient de la précarité de la situation, escompta surmonter le déficit politique en dynamisant les liens économiques. EDF fut conviée à participer à cette stratégie volontariste.

2. *La nationalisation de l'électricité en France. Nécessité technique ou logique politique ?*, Paris, AHEF-PUF, 1996.

3. J.-C. Colli, « Cent ans d'électricité dans les lois », *Bulletin d'histoire de l'électricité (BHE)*, numéro spécial, 1986.

4. L'exploitation de l'eau et de l'électricité de Tananarive avait été concédée en 1905 à des capitaux privés, tombés sous la coupe de l'Énergie industrielle de 1910 à 1953, date à laquelle la Société électricité et eaux de Madagascar fut cédée à la Société lyonnaise des eaux et de l'éclairage. La filiale de cette dernière fut nationalisée seulement en 1975 et par le gouvernement malgache. Consulter J. Mouy, « L'électricité à Madagascar des origines à 1974 », *BHE*, 1990, 16, pp. 37-49.

## Le choc de deux logiques

La direction d'EDF, service public national, entendait donner la priorité à la reconstruction, à la croissance économique et au développement social d'un Hexagone meurtri par la guerre : « Les coupures engendrent la grogne de l'opinion donc de l'électorat. La guerre est finie et si les Français ont accepté de ne disposer que de quelques heures d'électricité par jour à Paris en 1944, ils attendent maintenant un retour rapide à la normale. »<sup>5</sup> Dans pareil contexte, l'activité en outre-mer n'était pas une priorité revendiquée par EDF<sup>6</sup>. Pour ses responsables, il s'agissait d'une exigence imposée par le pouvoir au nom de l'héritage, d'intérêts économiques et politiques ainsi que, accessoirement, du devoir d'aide au développement des peuples indigènes.

Pour assumer ce devoir impérieux, EDF laissa émerger un service chargé de ses activités à l'extérieur de la métropole, l'Inspection générale pour l'Union française et l'étranger (IGUFE), qui fonctionna de 1946 à 1960<sup>7</sup>. Elle fut dirigée par le X-Ponts Jules-Aristide Antoine (1946-1955) auquel succéda, après mise sous tutelle de l'Équipement en 1955, son adjoint depuis 1950, Henri Loustau (1955-1962)<sup>8</sup>.

De cette naissance peu désirée, découla une première ambition limitée – établir un dialogue susceptible de déboucher sur des actions – mais aussi quelques conséquences heureuses. La simplicité de l'organigramme retenu, la structure légère adoptée ainsi que la liberté d'action accordée, trahissaient l'insignifiance des moyens financiers concédés, complétée par l'impératif d'équilibrer un maigre budget au moyen de remboursements du ministère de la France d'Outre-mer et de règlements des sociétés clientes. Autre marque de détachement, les frais de fonctionnement de l'IGUFE étaient pris en charge non par EDF, mais par le ministère de la France d'outre-mer<sup>9</sup>. Toutefois, la sensation d'avoir à bâtir du neuf, loin de certaines contraintes rencontrées en métropole, fit venir à l'IGUFE des hommes entrepreneurs, voire idéalistes, dévoués au défrichage d'une « nouvelle frontière ». Ainsi, en dépit ou à cause de cette position incertaine au sein d'EDF, Alain Beltran a estimé qu'il s'agissait d'une « structure originale, sans équivalent dans les

5. J.-F. Picard, A. Beltran et M. Bungener, *Histoire(s) de l'EDF*, Paris, Dunod, 1985, p. 86.

6. De fait, la première organisation de la direction générale d'EDF, adoptée lors du Conseil d'administration (CA) du 16 mai 1946, ne laissait aucune place à l'activité internationale.

7. Gêne sensible pour notre étude, les archives EDF (AEDF) ne semblent pas conserver les fonds de l'IGUFE. En conséquence, nous avons consulté les rapports de gestion annuels (un volume pour les exercices 1946-1949, puis une périodicité annuelle : pour l'exercice 1960, la « Coopération hors-métropole » se substitue aux « Activités Outre-mer »), les procès-verbaux des CA d'EDF (au caractère laconique marqué à partir de 1955), les dossiers de M. de Verteuil (801466 à 801470) et divers versements de la Direction des affaires extérieures et de la coopération (DAFECO, de 1971 à 1983).

8. CA d'EDF du 28 janvier 1955. Raymond Giguet, nommé directeur général-adjoint, se vit confier l'IGUFE, en sus de l'Équipement. À l'IGUFE succéda, de 1960 à 1971, l'Inspection générale de la coopération hors métropole (IGECO).

9. CA d'EDF du 4 février 1949.

autres sociétés d'électricité à l'étranger ni dans les diverses entreprises publiques françaises. »<sup>10</sup>

TABLEAU 1. – *Organigramme de l'IGUFE en 1960*

<i>Direction et Administration générale</i>		
<i>Outre-mer</i>	<i>Services d'ingénierie des équipements</i>	<i>Relations avec l'étranger (essentiellement l'Europe)</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Trois centres : Afrique noire, Tunisie-Pacifique, océan Indien</li> <li>• Un département Exploitation composé de trois divisions :               <ul style="list-style-type: none"> <li>– Programmes et Études techniques,</li> <li>– Études administratives et commerciales,</li> <li>– Approvisionnement et travaux.</li> </ul> </li> </ul>		

La direction se composait de l'inspecteur général et son adjoint. Elle bénéficiait des recommandations d'un maître des requêtes au Conseil d'État, Chavanon, chargé de rendre intelligibles les délicates questions juridiques que posaient la loi de nationalisation et la gestion quotidienne à mener en relation avec les ministères de l'Intérieur, des Affaires étrangères et de la France d'outre-mer, qui succédait à celui des Colonies<sup>11</sup>. Le Service des Études d'outre-mer avait été confié, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1946, à Michel de Verteuil. Il avait vocation à opérer sur l'ensemble des territoires sous influence française, sauf en Algérie (Électricité et Gaz d'Algérie, EGA) et dans les DOM, qui restèrent jusqu'en 1975 gérés par des sociétés publiques locales. Ce Service, composé pour l'essentiel de techniciens et d'ingénieurs spécialisés, surtout des hydrauliciens, mit au point des méthodes adaptées aux pays dans lesquels il devait intervenir.

10. A. Beltran et J.-P. Couvreur, *Électricité de France. 50 ans d'histoire(s) à l'international*, op. cit., p. 15. Les auteurs soulignent les liens, souvent tissés dans la Résistance, qui unissaient les fondateurs de l'IGUFE.

11. Ce ministère avait autorité sur les DOM et les deux territoires associés. Se reporter à P. Moussa, « Le ministère de la France d'Outre-mer dans les années 1950 », dans *La France et l'Outre-mer. Un siècle de relations monétaires et financières*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1998, pp. 199-207.

## UN PARTENARIAT AFRICAÏN PRIVILÉGIÉ

**Une situation délicate en 1946**

Au contraire des territoires asiatiques éloignés et connaissant de précoces remous politiques, l'Afrique bénéficiait de sa proximité, de liens historiques plus étroits et inspirait l'espoir d'une alliance durable avec la France. De la sorte, en dehors d'une action limitée en Nouvelle-Calédonie et en Indochine, l'œuvre d'EDF s'édifia essentiellement sur le continent noir. De parent pauvre, ce dernier devint la vitrine de l'ambition nationale. Toutefois, la situation de départ y était particulièrement délicate tant en ce qui concernait les équipements que les formes prises par la présence française antérieure.

Au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, le système électrique dans les territoires français d'outre-mer restait embryonnaire et, le plus souvent, d'une qualité insuffisante<sup>12</sup>. Les équipements de production (usines peu puissantes et disparates), de transport (rares et faibles) et de distribution (déficients et frauduleusement contournés) n'étaient pas satisfaisants. Renvoyant à une réalité dépassée en métropole, ce que ne manquèrent pas de stigmatiser les abonnés, les prix de l'électricité demeuraient relativement élevés. Dans les principales agglomérations, qui connaissaient une forte poussée démographique, des sociétés privées assuraient ordinairement le service. Ailleurs, les administrateurs coloniaux tentaient de faire fonctionner au mieux des installations rudimentaires qui desservaient de rares consommateurs :

« Seules les grandes villes étaient pourvues d'un service public digne de ce nom, en particulier Dakar et Tananarive desservies par des filiales d'importants groupes métropolitains (respectivement 12,3 et 12 millions de kWh produits en 1944). La consommation par an et par habitant était en moyenne cent fois plus faible dans l'Union française qu'en métropole (deux cents fois en ne prenant en compte que les distributions publiques). »<sup>13</sup>

Par ailleurs, la profusion de situations juridiques spécifiques (régie directe exploitée par l'administration, permission de voirie ou concession pour les intérêts privés) recouvrait une intime imbrication entre intérêts publics et privés que l'entreprise nationale assumait. Ainsi, les exigences de l'Union électrique coloniale (UNELCO), une filiale de la Société lyonnaise des eaux et

12. AEDF 801467, Note de M. de Verteuil à M. Ranson du 7 novembre 1961 : « L'équipement électrique de la Côte-d'Ivoire se trouvait après la guerre, après un long isolement, dans un état rudimentaire et précaire. Seules les villes d'Abidjan, de Bingerville et de Grand Bassam étaient dotées d'un véritable service public géré par l'Administration des Travaux publics ; les industriels, en raison de l'insuffisance des centrales, disposaient le plus souvent de moyens autonomes. »

13. A. Beltran et J.-P. Couvreur, *Électricité de France. 50 ans d'histoire(s) à l'international*, op. cit., p. 20.

de l'éclairage, furent prises en compte lors de la mise en place de l'Énergie électrique de l'AEF : cette dernière n'alimenta pas directement la clientèle industrielle située dans les zones d'activité de sa devancière<sup>14</sup>. De plus, l'UNELCO bénéficia du financement de la très publique Caisse centrale de coopération économique pour la construction d'une centrale hydroélectrique au confluent du fleuve Congo et de la rivière Djoué<sup>15</sup>. De la sorte, le pouvoir entendait probablement circonscrire son hostilité à la mise en place de sociétés dominées par des intérêts publics<sup>16</sup>.

Conséquence de ce contexte économique et politique complexe, la relance des aménagements au lendemain de la guerre nécessitait préalablement une restructuration de l'ensemble du secteur.

### **Réorganiser la structure entrepreneuriale**

Au printemps 1947, le FIDES (Fonds d'investissement pour le développement économique et social) confia à EDF la mission d'organiser, sous le contrôle du ministère de la France d'outre-mer, des missions d'étude devant déboucher sur des programmes d'électrification des DOM et des TOM. Le travail fut mené par le personnel du service Outre-mer de l'IGUFE, épaulé par des ingénieurs mis à disposition par différents services d'EDF<sup>17</sup>. Au terme de cette première approche, on estima qu'en préalable à toute action sur le terrain, il était indispensable de créer et d'organiser des structures locales en mesure de recevoir l'aide et les techniques apportées par EDF. Pour satisfaire cette dernière, on adopta une logique de groupe, avec un centre directeur parisien et des filiales ancrées dans l'environnement local. Dans ce cadre, la métropole privilégia le modèle des sociétés d'économie mixte (SEM). En l'occurrence, il s'agissait moins d'un choix doctrinaire de la part d'EDF que d'acquiescer à la pression du ministère de la France d'outre-mer, soucieux de généraliser une recette qui avait donné satisfaction au Cameroun.

En effet, par la loi du 30 avril 1946 relative au développement industriel des territoires d'outre-mer, le ministère de tutelle avait annoncé son intention de réaliser l'électrification au moyen de sociétés d'État ou de SEM largement dominées par des capitaux publics. Fin 1947, il approcha EDF pour lui demander de participer à l'affaire camerounaise. Le directeur général, Roger Gaspard, conscient de l'enjeu, posa une double question de principe aux

14. AEDF 801466, Note pour M. de Maublanc du 2 avril 1948.

15. R. Sédillot, *La Lyonnaise des eaux a cent ans, 1880-1980*, Paris, Lyonnaise des eaux, 1980, notamment pp. 85 et 111. L'UNELCO, une filiale de SUDENER (Société pour l'utilisation et le développement de l'énergie) issue de Sud-Lumière, regroupait les concessions de la Lyonnaise situées en Outre-mer : Lomé (1925), Sud algérien et tunisien (1929), Nouméa (1931), Brazzaville et Pointe-Noire (1934), Port-Vila (1939) et Bangui (1942).

16. AEDF 801466, Lettre de Hervé de Maublanc du 16 octobre 1948 au Service des Études d'Outre-mer : Pasques, conseiller représentatif du Moyen-Congo et collaborateur de l'UNELCO, réclamait une entreprise électrique privée par territoire constitutif de l'AEF.

17. *Rapport d'activité*, Exercices 1946-1949.

administrateurs : EDF devait-elle participer à l'électrification de l'Union française ? EDF devait-elle accepter d'entrer dans le capital de cette SEM camerounaise, sachant « qu'une acceptation aura le caractère d'un précédent »<sup>18</sup> ?

Dans la discussion qui suivit, apparurent des arguments qui furent martelés par la suite. En premier lieu, il convenait d'intervenir pour repousser des ingérences extérieures : « Les délégués du personnel sont hostiles à la formule de sociétés d'économie mixte mais, s'agissant de l'équipement d'un territoire susceptible d'intéresser des appétits étrangers, ils donneront leur accord... ». D'ailleurs, l'unanimité fut obtenue « sous réserve que, dans la Société envisagée, ne soient pas représentés directement ou indirectement des intérêts étrangers »<sup>19</sup>. En outre, il s'agissait de ne pas trop engager financièrement une EDF confrontée à une tarification métropolitaine étriquée<sup>20</sup>, et notamment de ne rien promettre pour ce qui concernait des augmentations de capital à venir<sup>21</sup>. Cette seconde clause n'était pas de pur principe : le 25 juillet 1952, les administrateurs refusèrent de participer à l'émission envisagée pour l'Énergie électrique de la Côte-d'Ivoire.

Suite à ce premier accord, une nouvelle fois sollicité, le Conseil d'administration d'EDF du 4 février 1949 se demanda s'il devait se limiter à un rôle d'ingénieur-conseil, « avec le risque d'être progressivement éliminé », ou participer à de nouvelles SEM. La modestie de la mise réclamée fit pencher la balance en faveur de la seconde solution. Les administrateurs adoptèrent alors une position globale pour l'Afrique équatoriale française, l'Indochine et les DOM, qui allait devenir une véritable charte pour l'entreprise :

« L'ensemble de ces affaires représenterait 1,5 milliard de capital et une participation d'environ 300 millions d'EDF, à verser en trois ans. Il est certain qu'EDF constitue l'organisme technique du Gouvernement en matière d'électricité. Des conventions qui sont des contrats d'Ingénieurs d'études ont été passées avec le ministère de la France d'Outre-mer... M. Gaspard pense qu'il serait souhaitable que ces sociétés soient domiciliées à EDF, qui pourrait être leur correspondant à Paris. Il ajoute que l'action d'EDF sera plus ou moins grande suivant qu'elle participera ou non à la société. D'une manière générale, le personnel dirigeant sera pris à EDF qui pourra, si son influence est suffisante, orienter les solutions à intervenir, faire entrer les fabrications de matériel dans le planning général et servir d'ingénieur-conseil. »

18. CA d'EDF du 23 janvier 1948. La première interrogation indiquait clairement les limites de l'action de l'IGUFE.

19. On retrouve cette idée exprimée lors du CA du 28 octobre 1949 qui statua sur la participation à l'Énergie électrique de la Réunion : « M. Morel déclare qu'il a voté pour, afin qu'il ne soit pas fait appel à des techniciens étrangers... »

20. La politique de l'indice pratiquée par les pouvoirs publics imposait des blocages (octobre 1948-avril 1951 ; janvier 1952-juillet 1957 ; janvier 1959-juillet 1963...) et des retards tarifaires. D. Varaschin, *États et électricité*, Habilitation à diriger des recherches doctorales, Grenoble II, 1997.

21. On retrouvait encore cette clause dans les CA du 27 avril 1951 (participation dans la Société de production et de distribution d'électricité de la Guadeloupe) et du 25 juillet 1952 (participation dans la Société d'énergie de Madagascar).



En conséquence, le même Conseil d'administration du 4 février 1949 accepta de prendre une option dans le capital des SEM à venir tout en rejetant une demande de concession en Indochine « avec la Caisse centrale de la France d'outre-mer et un concessionnaire de distribution non désigné ». La lettre du Ministre de l'Industrie et du Commerce du 25 février 1949 à EDF confirma le souhait de l'État de voir l'entreprise publique s'investir au mieux dans les SEM à constituer.

Les statuts de l'Énergie électrique du Cameroun (ENELCAM, juillet 1948), complétés par ces principes, devinrent la référence pour les autres sociétés du même type qui virent le jour dans les TOM jusqu'en 1955<sup>22</sup> : Énergie électrique de l'Afrique équatoriale française (EEAEF, décembre 1948)<sup>23</sup>, Société d'énergie électrique du Gabon (SEEG, 1950), Énergie électrique de Port-Gentil (SEPG, Gabon, 1950), Énergie de l'Afrique occidentale française (EAOF, 1951), Énergie électrique de Guinée (EEG, 1950), Énergie électrique de Madagascar (EEM, 1951), Énergie électrique de Madagascar (EEM, 1952), Société néo-calédonienne d'énergie électrique (ENERCAL, 1955). Ces entités restèrent le plus souvent de taille modeste : EECI employait 450 employés au 31 décembre 1959 et environ 525 un an plus tard<sup>24</sup>.

Prenant appui sur le décret de mars 1950, qui leur étendit la disposition de la loi de nationalisation de 1946, des SEM furent également fondées dans les DOM. Ainsi naquirent l'Énergie électrique de la Réunion (EER, 1949), la Société de production et de distribution d'électricité de la Guadeloupe (SPEDG, 1951) et la Société de production et de distribution d'électricité de la Martinique (SPEDM, 1962)<sup>25</sup>. Enfin, on développa aussi des SEM dans les États associés, comme le Maroc (Énergie électrique du Maroc)<sup>26</sup> et la Tunisie (Société des forces hydroélectriques de Tunisie, 1953)<sup>27</sup>. Particularité notable, l'Algérie ressortait par décret du 5 juin 1947 d'Électricité et gaz d'Algérie, une SEM qui copiait EDF mais en restait largement indépendante<sup>28</sup>.

Dans les conseils d'administration de ces entreprises se côtoyaient des représentants de la Caisse centrale de la France d'outre-mer (agissant pour

22. AEDF 801466, Note pour M. de Maublanc du 2 avril 1948 en vue de la création de l'EEAEF : « Les statuts de l'Énergie électrique du Cameroun que nous vous avons donnés devraient servir de base et très peu de modifications pourraient être apportées ».

23. Cette SEM opérait dans les Républiques Centrafricaine, du Congo, du Gabon et du Tchad (AEDF 801466). Le CA d'EDF du 14 janvier 1949 indiquait que c'était sur la demande de R. Gaspard « que le décret relatif à cette Société a été pris dans la forme où il l'a été, de manière à réserver complètement la liberté d'appréciation du Conseil d'administration ».

24. AEDF 533555, Exercice 1960.

25. Hors de notre champ d'étude, on relevait également en Guyane, en 1968, la création d'une société de même nature. En 1975, les quatre SEM des TOM furent nationalisées.

26. La société avait été fondée en 1923, sous l'influence de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Consulter E. Bussière, *Paribas, l'Europe et le monde, 1872-1992*, Anvers, Mercator, 1992.

27. AEDF, Statuts de la FHET. Cette dernière prenait la suite de compagnies privées contrôlées par des intérêts français.

28. EGA bénéficia du transfert des seize principaux concessionnaires qui couvraient 90 % du marché. Lors de son CA du 4 juillet 1947, EDF proposa au ministre de la Production industrielle trois noms (Dherse, Salesse et Georgeot) non pour représenter EDF mais « les intérêts nationaux » (CA du 23 janvier 1948) au Conseil d'administration d'EGA.

son compte et pour le ministère de tutelle), d'EDF (Michel de Verteuil fut administrateur de l'EECI ; Boulan, Parisot, Hervé de Maublanc et Henri Loustau officièrent à l'ENELCAM etc.)<sup>29</sup>, des entités territoriales locales et des principaux usagers (collectivités locales, concessionnaires privés de distribution, industriels). Un commissaire du gouvernement assurait le contrôle *a priori* de la puissance publique. Le président de la SEM était choisi parmi les personnalités locales (Fayet, représentant de l'Assemblée représentative, pour l'ENELCAM ; Jean Delafosse, président de l'Assemblée territoriale de la Côte-d'Ivoire, pour l'EECI), mais pas toujours. Ainsi, à la satisfaction d'EDF, Jules-Aristide Antoine présida EEG, Henri Loustau fit de même pour la SEEG, Roger Lamassiaude pour l'EAOF et Jacques Vivier pour la SEPG. De plus, les directeurs généraux (Hervé de Maublanc pour l'ENERCAL, Albert Arlaud pour l'ENELCAM, Jacques Vivier pour l'EEAEF, Ferdinand Lesguillon et Carrive pour l'EEG, Dalmais pour l'EECI, Chapuis pour la SEPG etc.) ainsi que l'essentiel des techniciens et ingénieurs, venaient de la métropole<sup>30</sup>. Si les sièges sociaux restaient outre-mer (Douala pour l'ENELCAM, Brazzaville pour l'EEAEF, Dakar pour l'EAOF, Abidjan pour l'EECI, Conakry pour l'EEG...), les moyens d'intérêt commun (études techniques, approvisionnement en matériel...) étaient centralisés à Paris. Au total, l'influence d'EDF était donc substantielle dans la gestion de ces sociétés.

Le plus souvent dans le cadre de contrats d'ingénieur-conseil, l'IGUFE assurait la représentation des SEM en métropole (notamment auprès des administrations et des fournisseurs), offrait ses connaissances techniques et administratives, menait les campagnes d'études et de prospection<sup>31</sup>, concevait des avant-projets, proposait du personnel qualifié pour l'exploitation des ouvrages et la formation de la main-d'œuvre locale<sup>32</sup>. Elle participa notamment à quelques tentatives visant à intégrer des ingénieurs africains dans les SEM, comme Cheikh Fall, ingénieur ESE et neveu de Félix Houphouët-Boigny, « le sage de l'Afrique », à l'EECI<sup>33</sup>. Au fil du temps, elle s'appuya de plus en plus sur les services de l'Équipement à travers des détachements de

29. EDF réclamait et obtenait le plus souvent deux fauteuils en sa faveur (ENELCAM, EEAEF, EECI...). Elle dut se contenter d'un seul dans l'EEM (CA d'EDF du 24 octobre 1952).

30. *Rapport d'activité* pour l'exercice 1953 : « 80 ingénieurs et agents qualifiés, détachés de l'Électricité de France, forment l'essentiel des Cadres de ces divers organismes » ; CA d'EDF du 22 octobre 1954 : « Sur 150 agents européens, près de 100 ont été détachés par EDF et leur situation est analogue, vis-à-vis d'EDF, à celle de fonctionnaires en position de service détaché vis-à-vis de leur administration. » À Électricité et Gaz d'Algérie, les métropolitains représentaient 90 % du personnel.

31. Cette action fut parfois menée en relation avec des intérêts privés. En Guinée, EDF s'adjoit Alais, Frogès et Camargue (AFC, futur Pechiney) comme ingénieur-conseil, l'électrometallurgiste ayant effectué entre 1942 et 1945 un ensemble d'études en vue de l'équipement électrique régional.

32. À l'image des contrats signés le 1<sup>er</sup> juillet 1952 avec l'EECI (AEDF 801468) ou en février 1952 avec EEG (AEDF 801470). Cette action fut sensiblement renforcée à partir de 1960 : « Un effort particulier a été accompli en faveur de la formation professionnelle du personnel des SEM. De nombreux monteurs ont été envoyés en Afrique et un centre a été ouvert à Abidjan », *Rapport d'activité*, Exercice 1960, p. 78.

33. AEDF 801469, Dossier du personnel.

personnel ou des prestations de services. Mais la difficulté à appréhender une stratégie pour l'IGUFE résulte d'un positionnement où les pratiques l'emportèrent largement sur les principes établis. Ainsi, EDF pouvait assumer sans intermédiaire certaines études, à l'image de la convention « Grandes Chutes » à Conakry, signée avec l'AOF le 29 août 1947<sup>34</sup>. Par ailleurs, des contrats furent passés directement entre SEM, comme la convention de 1950 qui fit d'EEAEF l'ingénieur-conseil de la SEPG<sup>35</sup> ou celles qui consacrèrent l'EAOF dans les mêmes fonctions vis-à-vis d'EEG (1<sup>er</sup> février 1951)<sup>36</sup> et d'EECI (1952)<sup>37</sup>.

EDF s'employa donc à participer plus ou moins minoritairement au capital des SEM, à assurer auprès d'elles un rôle d'ingénieur-conseil et à leur apporter un appui administratif. Pour Roger Gaspard, il convenait « de s'en tenir à ce rôle »<sup>38</sup>. Pareille posture prit toute sa signification dans le cadre de la réalisation d'équipements de production-transport-distribution.

### **Améliorer l'appareil productif et de transport**

En 1946, malgré le déficit charbonnier local si douloureusement ressenti pendant la Deuxième Guerre mondiale, la production reposait essentiellement sur des centrales thermiques exceptionnellement interconnectées. Moins coûteuses à édifier que les aménagements hydrauliques et ne nécessitant pas l'élaboration d'un réseau national de transport, elles convenaient à une métropole en mal de financements mais aussi à des territoires caractérisés par la faiblesse et la dispersion de la consommation. Ce choix tenait également compte du potentiel hydraulique inégal et souvent limité d'un grand nombre de pays africains. L'équipement en service était d'une puissance limitée et relevait de techniques d'un autre âge. Exemple parmi d'autres, à Abidjan (Côte-d'Ivoire), la centrale thermique à vapeur développait une puissance d'environ 350 kW et fonctionnait avec des chaudières au bois. Face à pareille situation, il fut décidé d'améliorer le rendement des centrales thermiques peu fiables (diesel fonctionnant au fuel lourd) puis de mettre en valeur le potentiel hydraulique.

Placée sous la direction de l'hydraulicien Émile Parisot, la division des Études d'outre-mer de l'IGUFE mena à partir de 1947 des missions systématiques de prospection destinées à recenser les besoins et les ressources hydrauliques ainsi qu'à monter des avant-projets d'équipement. En Afrique, leur direction fut confiée à Hervé de Maublanc (AEF)<sup>39</sup> et Fernand Lesguillon (AOF). L'AOF, l'AEF et la Réunion, puis Madagascar et la Guadeloupe en furent les principales bénéficiaires. Au prix d'un travail le plus

34. AEDF 801470.

35. AEDF 533553, CA de la SEPG du 22 novembre 1950.

36. AEDF 801470.

37. AEDF 533555.

38. CA d'EDF du 22 octobre 1954.

39. Installé à Brazzaville, il avait étudié les chutes du Djoué et de La Foulakary avant de conclure au bien-fondé de la constitution d'une société d'électricité (AEDF 801466).

souvent éprouvant, une quarantaine de projets situés en Afrique française firent l'objet d'un examen soigné.

Des réalisations, parfois spectaculaires, suivirent <sup>40</sup>. En Afrique du Nord, elles concernèrent moins la Tunisie (1954 : barrage de Ben Métir ; 1955 : Taullierville ; 1956 : Nebeur ; 1958 : Fernana) que l'Algérie (1946 : centrale du Hamiz ; 1947 : barrages de Boghni aval et de Perrégaux ; 1948 : centrale de Maillot aval ; 1949 : centrales de Michelet et de Bou Hanifa ; 1950 : centrales de Beni-Bahdel et de Bakhadda ; 1951 : barrage de Foum-el-Gherza ; 1953-1954 : complexe d'Iril-Emda sur l'oued Agrioum ; 1961 : aménagement de l'oued Djendjen avec le barrage d'Erraguène et deux usines dont celle de Mansouria ; 1962 : barrage de Mcffrouch) et un Maroc qui bénéficiait d'un potentiel naturel plus intéressant (1945 : Im'Fout ; 1950 : Daourat ; 1954 : complexes de Bin-el-Ouidane et d'Aït Ouadrat ; puis usine d'Afourer sur l'oued el Abid) <sup>41</sup>. Ailleurs, les aménagements furent moins nombreux, mais pas nécessairement plus modestes : Édéa (Cameroun, 1954 pour Édéa 1 et 1960 pour Édéa 2), Djoué (Congo, 1954), Grandes Chutes (Guinée, 1954), Mandraka-Tsiazompaniry (Madagascar, 1956), La Bia puis Ayamé 1 (Côte-d'Ivoire, 1958 et 1959), Yaté (Nouvelle-Calédonie, 1959) <sup>42</sup>, La Loffa et La Bangora (Guinée, 1959).

En dépit de l'intérêt multiple de l'hydraulique pour l'Afrique (irrigation et eau potable en sus d'une électricité qui n'était pas toujours prioritaire) et la métropole (marchés pour les entreprises hexagonales) ainsi que de la faiblesse des ressources fossiles locales (médiocre gisement houiller des confins algéro-marocains, découvertes des hydrocarbures sahariens après 1956 seulement), le thermique continua de dominer largement dans les territoires africains. Ainsi, dans l'Algérie des années 1950, il aurait assuré 87,9 % de la production totale <sup>43</sup>.

D'ailleurs, pour le thermique, après le temps des reconstructions et des modernisations destinées à faire face aux besoins urgents (La Goulette à Tunis, Agadir au Maroc, Bamako pour l'EEAOF), vint pareillement celui des nouveautés. En 1951, les deux grandes usines algériennes de Oran et Bône délivraient leurs premiers kW. L'année suivante, Casablanca (Maroc) était alimentée par les centrales modernes d'Oudja et, surtout, des Roches noires. Au mois de juillet, Abidjan inaugurait une nouvelle usine à vapeur d'importance, le reste de la Côte-d'Ivoire étant ensuite équipé de petites unités (Bouaké et Grand Bassam en 1956 ; Agboville, Daloa, Dimbokro, Gagnoa en 1957 ; Adzopé, Korhogo et Man en 1960).

Dans le domaine du transport, l'effort consenti fut moindre. La domination du thermique l'expliquait pour partie. Sensible en Afrique du Nord sans

40. P. Gérard, *L'épopée hydroélectrique de l'électricité de France*, Paris, AHEF, 1996, pp. 337-400.

41. M. Dione et A. Guillaume, « Contribution du génie civil à l'électrification de l'Afrique du Nord, 1942-1956 », *Des entreprises pour produire de l'électricité*, Paris, AHEF-PUF, 1988, pp. 143-160.

42. Un aménagement réalisé par l'ENERCAL en vue de la production de nickel.

43. Y. Djebari, *La France en Algérie. Bilans et controverses*, Alger, Office des publications universitaires, 1995, p. 586.

être remarquable (en 1962, Algérie et Maroc n'étaient toujours pas interconnectés), le développement resta modeste ailleurs. Là, des équipements productifs clairsemés et situés à proximité immédiate des rares centres de consommation limitaient le recours au transport. Cette esquisse de réseau se contentait pour l'essentiel de desservir les principales villes, les centres industriels, les ports et les lignes de chemin de fer. Ainsi, lors de l'exercice 1953, on inaugura les lignes Édéa-Douala, Djoué-Brazzaville (complétée par une interconnexion avec le Congo belge) et Grandes Chutes-Conakry <sup>44</sup>. Ici encore, les progrès furent tardifs : c'est seulement au cours de l'exercice 1959 que le réseau ivoirien passa de 390 à 570 kilomètres avec notamment la mise en service de la ligne 90 kV Ayamé-Abidjan <sup>45</sup>.

TABLEAU 2.

*Le réseau électrique en Afrique du Nord à la veille des indépendances*

Maroc vers 1956	1 200 km de lignes 150 kV 1 612 km de lignes 60 kV 2 150 km de lignes 22 kV
Tunisie vers 1956	850 km de lignes 90 kV 1 650 km de lignes 30 kV
Algérie vers 1962	2 900 km de lignes THT (200 et 150 kV) 14 700 km HT (60, 22 kV)

La relative lenteur de réalisation des chantiers a souvent été remarquée. Elle pouvait relever d'un manque de matériel lourd que les entreprises hésitaient à déplacer en Outre-mer, mais aussi de l'inconstance de la main-d'œuvre locale. Le Conseil d'administration d'ENELCAM du 20 décembre 1951 constatait pour le chantier d'Édéa : « Dans la première décade de décembre, 120 ouvriers africains ont abandonné le chantier, amorçant ainsi le mouvement de désertion constaté aux approches de la fin de l'année. »

### **Participer au financement des entreprises plus que des infrastructures**

L'essentiel du financement de ces infrastructures fut public. La métropole effectua un effort indiscutable, en rupture avec le principe précédemment retenu de l'autofinancement des dépenses par les ressources locales <sup>46</sup>. Toutefois, les chemins empruntés par les capitaux relevèrent de plusieurs logiques.

44. *Rapport d'activité*, Exercice 1953.

45. AEDF 533555, Exercice 1959.

46. J. Marseille, *Empire colonial et capitalisme français, histoire d'un divorce*. Paris, Albin Michel, 1984.

Le FIDES relevait du ministère de la France d'outre-mer. Il était financé pour l'essentiel par le budget métropolitain, la contribution locale prenant la forme providentielle d'avances à long terme de la Caisse centrale de la France d'outre-mer et occupant au fil du temps une place de plus en plus résiduelle. Le FIDES finançait les travaux d'infrastructures, dont ceux relatifs à l'électricité. En mars 1946, ses investissements dans l'ensemble de l'Outre-mer, sauf l'Indochine, avaient été fixés à 11,47 milliards de francs pour les dix années à venir (3,16 pour Madagascar ; 2,67 pour l'AOF, 1,63 pour l'AEF, 1,5 pour le Cameroun, 1 pour la Réunion...) <sup>47</sup>. En 1959, on lui substitua le FAC (Fonds pour l'aide et la coopération) pour répartir l'ensemble de l'aide, et plus seulement les investissements, apportée aux États indépendants.

La Caisse centrale de la France d'outre-mer (CCFOM) <sup>48</sup>, devenue en décembre 1958 Caisse centrale de coopération économique (CCCE), était l'autre grand organisme de financement. Elle relevait des ministères de l'Outre-mer et des Finances. Ses ressources provenaient pour 15 % de son capital et de l'autofinancement, le reste, c'est-à-dire l'essentiel, relevant de prêts du Trésor. Alors que le FIDES offrait essentiellement des dons, la Caisse proposait des prêts à taux bonifiés. Les SEM y recoururent le plus souvent pour des périodes de 15 à 50 ans et à 2 %, notamment lorsque, à partir de 1950-1951, la CCFOM décida d'accorder la primauté aux projets agricoles, ce qui profita à l'hydraulique. L'apport de la Caisse fut aussi de première importance dans le capital des SEM. Présents dans leurs conseils d'administration, ses représentants purent ne pas s'accorder avec ceux d'EDF lorsqu'ils entendirent freiner certains programmes coûteux que les ingénieurs entendaient promouvoir en s'appuyant sur des dirigeants locaux sensibles à la mystique des grands barrages. À partir de 1960, la mission de la Caisse s'élargit sensiblement et elle assura également l'exécution des opérations jusque-là dévolues au FIDES, au FIDOM <sup>49</sup> et au FAC.

TABLEAU 3.

*Le financement de l'équipement hydroélectrique du plan de 1953-1957 dans les TOM* <sup>50</sup>

Ressources locales	FIDES	CCFOM
2,6 %	38,54 %	58,85 %

47. En 1952, une centrale thermique de 4 000 kW entra en service dans le port d'Abidjan grâce aux crédits débloqués par le FIDES (AEDF 801467, Note de M. de Verteuil à M. Ranson du 7 novembre 1961).

48. A. Le Masson, « La Caisse centrale de la France d'Outre-mer, banque d'émission et banque d'investissements », *La France et l'Outre-mer, op. cit.*, pp. 209-229.

49. En 1948, on distingua les opérations menées par le FIDES et la CCFOM dans les DOM et les TOM. Le FIDOM, une section du FIDES, s'attacha plus spécifiquement aux départements d'Outre-mer.

50. S. Dulucq, « Les investissements publics urbains de la France en Afrique subsaharienne : la nouvelle donne des années cinquante », *La France et l'Outre-mer, op. cit.*, p. 253.

Le financement envisagé du puissant aménagement hydroélectrique d'Édéa s'inscrit dans cette logique : 40 % provenaient de dotation sans intérêt du FIDES remboursables sur les superbénéfices de la SEM et 60 % relevaient d'emprunts sur cinquante ans à 2 % pendant les dix premières années contractés auprès de la CCFOM<sup>51</sup>. Toutefois, il n'en fut pas de même pour La Bia : aux 550 millions de francs CFA<sup>52</sup> de dotation du FIDES et aux 900 millions d'emprunts auprès de la CCFOM, la SEM ajouta 200 millions pris sur ses réserves et lança une augmentation de capital de 850 millions<sup>53</sup>.

De la sorte, EDF participait au capital des SEM aux côtés d'investisseurs indigènes et français, ces derniers étant largement majoritaires. Initialement, le financement resta le plus souvent modeste : 50 millions de francs CFA pour l'ECCI, 100 millions pour l'EENF, l'EEG et la SEPG, 200 millions pour l'ENELCAM, 400 millions pour l'EEM. Dans les TOM, la contribution d'EDF était appréciable dans l'ENELCAM (20 % des 340 millions de francs CFA)<sup>54</sup>, dans l'EEAEF<sup>55</sup> et l'EEM<sup>56</sup> (17 %), en Nouvelle-Calédonie (16 %) et elle se montait encore à 15 % dans l'ECCI<sup>57</sup>. Les DOM firent l'objet de plus d'attention. Aussi bien dans l'EER que dans la SPEDEG, EDF détenait 25 % du capital initial de 100 millions de francs CFA<sup>58</sup>. Enfin, pour les États associés, en Tunisie, le capital de 1 050 000 000 de francs métropolitains était partagé en trois tiers égaux entre l'État tunisien, EDF et un ensemble composé de « personnes de nationalités françaises ou tunisiennes ».

L'implication financière d'EDF, somme toute limitée, ne justifia pas une impérative exigence de rapide retour sur investissements. Ainsi, le 22 octobre 1954, apprenant qu'aucune SEM n'avait versé de dividende jusque-là, hormis la Société des forces hydroélectriques de Tunisie, le Conseil d'administration d'EDF adopta une posture gestionnaire résolument tournée vers l'avenir : « Un certain nombre de ces Sociétés semblent atteindre l'équilibre par une insuffisance d'amortissements. Il a été recommandé aux représentants d'EDF d'insister pour qu'à l'avenir les amortissements correspondent vraiment à ce qui doit être fait. » En retour, EDF reçut quelques modestes satisfactions : EECEI, fondée en 1952, versa dès l'exercice 1954 un dividende statutaire net de 5 %, sans sacrifier les provisions normales de renouvellement et d'amortissement<sup>59</sup>.

51. AEDF 533549, CA d'ENELCAM du 2 août 1949.

52. Un franc CFA (Colonies françaises d'Afrique) correspondait à deux francs métropolitains.

53. AEDF 533555, Assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 1956.

54. La répartition relevait d'un partage quadripartite : 34 % au Cameroun, 32 % aux usagers (dont 16 % à diverses sociétés utilisatrices, 8 % à la régie des chemins de fer du Cameroun et 8 % à la commune de Douala), 20 % à EDF et 14 % à la CCFOM.

55. AEDF 801466.

56. CA d'EDF du 25 juillet 1952.

57. CA d'EDF du 25 janvier 1952.

58. CA d'EDF du 28 octobre 1949. Le capital de l'EER se répartissait entre la CCFOM (30 %), les instances départementales de l'île (25 %), EDF (25 %) et des intérêts privés (20 %). Celui de la SPEDEG était distribué entre le département (30 %), les autres collectivités publiques locales (7 %), la CCFOM (28 %), EDF (25 %), le personnel de la société et les usagers (10 %).

59. AEDF 801467.

## L'ÉLECTRICITÉ, VECTEUR D'UN DÉVELOPPEMENT MESURÉ

**Un premier pas pour les systèmes électriques de l'Outre-mer français**

Dans l'ordre productif, des réalisations de qualité et parfois innovantes peuvent être citées. Il en était ainsi au Maroc avec l'aménagement de Bin-el-Ouidane sur l'oued el Abid : deux barrages et trois centrales produisaient annuellement 600 millions de kWh et irriguaient 80 000 hectares de la plaine des Beni Moussa. De plus, une culture gestionnaire et une vision volontariste de l'équipement électrique étaient greffées.

TABLEAU 4. – *Situation des SEM au 31 décembre (Rapport d'activité)*

	Production, en millions de kWh	Puissance installée, en kW	Abonnés	Ventes, en millions de kWh
1953	46			
1954	82		28 000 dont 170 en MT	
1955	111	90 000	33 000 dont 220 en MT	
1956		121 000		106
1957		124 000		156 + alu (Édéa) : 200
1958		310 000		210 + alu : 622 + nickel (Yaté) : 23
1959		355 000		260 + alu : 790 + nickel : 190
1960		375 000		295 + alu : > 1 milliard + nickel : 234

Cependant, la forte expansion d'une consommation électrique le plus souvent très faible en 1946 ne doit pas faire illusion : les progrès importés furent inégaux et restèrent globalement mesurés. Tout d'abord, le réseau demeura fragmentaire. En dehors d'agglomérations mieux desservies<sup>60</sup>, le

60. S. Dulucq, « Les investissements publics urbains de la France en Afrique subsaharienne : la nouvelle donne des années cinquante », *La France et l'Outre-mer, op. cit.*, pp. 231-257. L'auteur cite un rapport de février 1955 au FIDES selon lequel, entre 1948 et 1955 « seize centres urbains ont été électrifiés ».



monde rural aux densités et au pouvoir de consommation très limités ressortait comme le parent pauvre de la politique menée <sup>61</sup>. Globalement, si la production évolua inégalement (Algérie, Maroc et Cameroun furent les principaux bénéficiaires) mais favorablement, elle demeura insuffisante pour satisfaire les besoins, voire soutenir la croissance économique et le développement social.

TABLEAU 5. – *L'effort productif, en millions de kWh*

France	1946 : 22 831 > 1960 : 72 118	X 3,16
Algérie	1946 : 359 > 1961 : 1 335	X 3,72
Maroc	1946 : 231 > 1956 : 935	X 2,60
Tunisie	1946 : 93 > 1956 : 252	X 2,71
Cameroun	1946 : 0 > 1960 : 911	
Sénégal	1947 : 17 > 1960 : 127	X 7,47
Madagascar	1946 : 19 > 1960 : 107	X 5,63
Côte-d'Ivoire	1946 : 0 > 1960 : 67	
Gabon	1946 : 0 > 1960 : 20	
Guinée	1946 : 0 > 1958 : 18	
Réunion	1946 : 0 > 1960 : 40 1975 : 185	

Source : B. Etemad et J. Luciani <sup>62</sup>

Michel de Verteuil rapporta une minutieuse analyse de la consommation d'électricité ivoirienne qui se montait, selon lui, à 52,5 millions de kWh en 1960 <sup>63</sup>. L'importance de l'éclairage et des usages domestiques était, à première vue, étonnante. Toutefois, la considérable consommation

61. R. Hotte-Gindre, « L'interconnexion en Algérie. La ligne à 150 kV Oran-Alger-Bône », *La France des électriciens*, Paris, AHEF-PUF, 1986, pp. 111-124. L'étude de la concurrence des énergies locales traditionnelles (bois...) reste à mener.

62. B. Etemad et J. Luciani, *Production mondiale d'énergie*, Genève, Droz, 1991.

63. AEDF 801469, Perspectives d'évolution de la consommation d'électricité à Abidjan et dans les centres rattachés au cours des vingt prochaines années. Ce rapport prenait pour base une enquête du bureau d'études américain Laramore, Douglass et Paupham. Par ailleurs, les AEDF 533555 proposent une intéressante, et parfois divergente, suite de renseignements pour la Côte-d'Ivoire :

Exercices	Abonnés BT	Abonnés HT	Électricité vendue, en kWh
1955			13 621 164
1956	6 485	73	19 905 377
1957	8 484	95	27 314 731
1958	10 565	116	34 613 987
1959	13 220	124	45 046 002
1960	16 320		57 064 533

unitaire annuelle de 1 300 kWh se répartissait sur 10 000 polices seulement : 4 000 ménages européens installés à Abidjan (12 000 personnes), 4 000 ménages africains (20 000 personnes, soit environ 10 % de la population totale) et environ 2 000 abonnements commerciaux, artisanaux et administratifs. Par ailleurs, les « fabriques de bière » (5 millions de kWh) ressortaient comme les principales consommatrices industrielles haute tension et la Côte-d'Ivoire ne comptait que 300 abonnés à la force motrice. Ici, l'électricité reflétait plus qu'elle ne transformait les structures économiques et sociales coloniales.

TABLEAU 6. – *Consommation d'électricité en Côte-d'Ivoire, 1960*

Haute tension (consommation industrielle à 60 %)	26 millions de kWh (50 % du total)
Éclairage et usages domestiques	13 millions de kWh (25 %)
Usages spéciaux (climatiseurs, réfrigérateurs, chauffage de l'eau...)	10 millions de kWh (20 %)
Force motrice	2 millions de kWh
Éclairage public	1,5 million de kWh

Le cas de l'Algérie, espace pourtant privilégié, était tout aussi éclairant. À la nationalisation, la consommation par habitant ressortait très inférieure à celle de la métropole <sup>64</sup>. La relative médiocrité du nombre d'abonnés était aussi pointée : 370 000 en 1948, 520 000 en 1953 et 700 000 en 1961. Les écarts tarifaires constatés entre l'Algérie et la métropole faisaient l'unanimité contre eux, même si les profils des aménagements retenus ainsi que leur caractère récent expliquaient aisément pareil surcoût, finalement limité par rapport à des tarifs métropolitains qui n'avaient rien d'excessif <sup>65</sup>. En fait, la principale rançon de ces prix comparativement élevés fut que transports et industries bénéficièrent davantage de l'amélioration de la situation que le consommateur domestique. Une politique volontariste d'industrialisation justifiait ici le statut d'une électricité prioritairement réservée à la satisfaction des besoins des entreprises <sup>66</sup>.

64. M. Messen, « Réseau électrique algérien. Naissance et croissance », *Électricité et électrification dans le monde 1880-1980*, Paris, AHEF-PUF, 1992, pp. 261-274.

65. Écarts de prix du kWh entre la France et l'Algérie (*Bulletin statistique* de l'INSEE, janvier 1957) :

	Algérie	France	Écart
HT	10,5 francs	7,8 francs	+ 35 %
BT	21,0 francs	16,0 francs	+ 31 %

66. D. Lefeuvre, *L'industrialisation de l'Algérie (1930-1962). Échec d'une politique*, thèse, Paris I, 1994.

TABLEAU 7. – *Consommation moyenne annuelle d'électricité en Algérie* <sup>67</sup>

	1940-1945	1946-1958
Consommation totale	235 millions de kWh	611 millions de kWh
Consommation industrielle	163,5 millions, soit 69,6 %	455 millions, soit 74,5 %

Toutefois, même si la consommation industrielle dominait largement les ventes des SEM (aluminium et nickel représentaient plus de 80 % de leurs débouchés), elle avait ses limites. Ainsi, l'expérience Pechiney à Édéa (usine d'électrolyse en 1957) ne fut pas immédiatement reproduite <sup>68</sup>. En effet, la recherche d'un kWh au coût le plus bas, supposé compenser l'éloignement de l'alumine et des débouchés, nécessitait l'aménagement d'un puissant complexe hydroélectrique dont l'électrometallurgiste n'était pas immédiatement capable d'absorber seul et tout au long de l'année la production. Or, le marché local, en l'occurrence la ville de Douala, ne pouvait assurer un relais significatif.

Ce bilan mitigé doit cependant être nuancé à la lumière des projets en cours <sup>69</sup> ainsi que des connaissances acquises et de l'esprit nouveau qui s'était développé, qui auguraient d'un avenir meilleur. Le temps de la décolonisation venu, EDF, en accord avec les représentants locaux, se désengagea totalement ou partiellement (Côte-d'Ivoire, Cameroun, Madagascar). Cette passation en douceur des pouvoirs ainsi que les contrats d'ingénierie paraphés avec les SEM avant la fin des mandats français assurèrent, le plus souvent <sup>70</sup>, la pérennité de relations auxquelles EDF tenait désormais <sup>71</sup>.

### Une promotion limitée en dehors des territoires français d'outre-mer

Une activité internationale se développa, notamment après la contraction des investissements publics dans l'Outre-mer français observée à partir de 1953. Alors, l'IGUFE mena aussi une action en direction d'un Outre-mer

67. Voir Y. Djebari, *La France en Algérie. Bilans et controverses*, op. cit., pp. 580-581.

68. M. Beaud, P. Danjou, J. David, *Une multinationale française, Pechiney Ugine Kuhlmann*, Paris, Seuil, 1975, pp. 48-49.

69. Comme celui du Konkouré en Guinée : EEG entama des études en 1951, Pechiney projetant d'installer une usine d'aluminium dans la région afin d'éviter le transport d'alumine à Édéa (AEDF 801470).

70. Même la Guinée d'Ahmed Sékou Touré, indépendante depuis 1958 après son refus d'intégrer la Communauté française, conserva jusqu'à l'ordonnance de transfert du 31 janvier 1961 la SEM qui comprenait d'importants intérêts privés (AEDF 801470). En Algérie, dès 1962, un accord de coopération et un contrat d'ingénieur-conseil furent conclus entre EDF et EGA.

71. « Vous avez pu constater que par les décisions, prises à l'unanimité, que notre Société est décidée à aider, demain comme hier, l'État indépendant du Cameroun dans sa marche vers le progrès et le bonheur de ses habitants. Qu'il s'agisse de progrès économique, et par conséquent de promotion sociale, il est évident que l'ENELCAM est un des outils les plus efficaces parmi ceux qui contribueront à l'enrichissement des populations camerounaises, et par là même, faciliteront l'administration saine et la stabilité politique, gages certains de la grandeur d'un pays », AEDF 533579, CA de l'ENELCAM du 13 janvier 1960, déclaration du président Cédile.

non lié politiquement à la France afin de faire connaître les ressources techniques et industrielles nationales. Cette action de promotion, qui visait à la conquête de nouveaux marchés, passa par l'accueil de personnalités (ministres, dirigeants de sociétés), l'organisation de visites d'ouvrages et de laboratoires (Laboratoire hydraulique national de Chatou), la mise sur pied de stages de formation du personnel etc. Des représentants de la France participèrent aux expositions et congrès internationaux (Commission internationale des grands barrages, Conférence internationale des grands réseaux électriques, Journées internationales de l'électricité dans les pays tropicaux) et multiplièrent les conférences et missions d'assistance.

À l'étranger, EDF se retrouvait en concurrence avec des sociétés nationales et des entreprises privées, dont les bureaux d'études français. Dans un contexte marqué par un fort nationalisme et une faible ouverture des marchés, les résultats obtenus restèrent limités. Il s'agit souvent de tâches d'assistance technique comme au Pérou, au Costa Rica, au Venezuela, en Libye, en Iran (1952-53), dans cinq républiques d'Amérique centrale (1953-54) etc. Ces missions furent parfois menées dans le cadre d'une assistance internationale (ONU...) qui s'appuyait sur les principaux électriciens publics (Brésil, Chili, Égypte, Liban, Pakistan)<sup>72</sup>. Certains pays passèrent commande d'études ponctuelles ou globales. Ce fut notamment le cas du Liban à partir de 1950 (en particulier autour du projet du Litani), de l'Égypte en 1951 (étude du Caire réalisée par la Direction des études et recherches d'EDF) et 1954 (plan du réseau électrique pour les 20 ans à venir). En Amérique du Sud, la Colombie sollicita un plan d'équipement national alors que le Brésil obtint en 1954 le soutien d'EDF pour le lancement de la centrale hydroélectrique de Paulo Alfonso sur le fleuve Sao Francisco et la création du laboratoire hydraulique de l'École polytechnique de Sao Paulo. Enfin, l'Institut franco-mexicain de formation professionnelle (IFM) ouvrit ses portes à Mexico en 1959<sup>73</sup>.

Les raisons des succès repérés étaient multiples : réputation technique élogieuse de l'entreprise soutenue par le vaste programme hydroélectrique qu'elle avait su médiatiquement mener à bien (Génissiat, Tignes...), statut public plus rassurant que le cliché renvoyé par une multinationale privée, crédits généreusement octroyés en provenance de l'Hexagone, troisième voie incarnée par la France en cette période où la Guerre froide battait son plein.

### **Un effet d'entraînement encore peu structuré**

Indéniablement, l'Outre-mer et l'étranger furent conçus depuis Paris comme des espaces où EDF devait entraîner d'autres entreprises nationales.

72. G. Maurin, *Histoire du service de la production hydraulique d'EDF, 1946-1992*, Paris, AHEF, 1995, p. 470.

73. *EDF. Entreprise nationale, industrielle et commerciale*, Paris, La documentation française, Notes et études documentaires, 2 novembre 1976, 4329-4331, pp. 58-63 (« Les activités outre-mer et à l'étranger »).

Dans une tradition établie, on songeait à l'électromécanique<sup>74</sup> et surtout aux travaux publics<sup>75</sup>. En dépit de complications liées à certaines faiblesses des infrastructures et de la main-d'œuvre locales, plusieurs entreprises s'engouffrèrent immédiatement dans cette voie<sup>76</sup>. De la sorte, le chiffre d'affaires des ECB (Campenon-Bernard) fut plus élevé en Afrique du Nord qu'en métropole entre 1944 et 1953 (barrage tunisien de Ben Métir, 1947-1954 ; complexe algérien d'Erraguène, 1955-1961...) <sup>77</sup>. Toutefois, dans un premier temps, les chantiers de l'Hexagone procurèrent la majeure partie des débouchés indispensables aux entreprises françaises qui avaient souvent relâché leurs liens avec l'international dans l'entre-deux-guerres. Une fois la reconstruction hexagonale bien entamée, les entreprises françaises, désormais dotées d'une capacité de production accrue qu'il convenait d'employer, se propulsèrent davantage à l'extérieur. Ainsi, la SA des Entreprises Truchetet et Tansini dirigea la construction du barrage algérien d'Iril-Emda (1949-1953). La Société générale d'entreprises (SGE) et l'Entreprise Fougerolle s'associèrent pour réaliser Bin-el-Ouidane (1949-1954). Hersent obtint le génie civil d'Édéa et la Société des grands travaux de l'Est exécuta plusieurs aménagements hydroélectriques de moindre importance. Le prestigieux bureau d'études créé en 1947 par André Coyne et son gendre Jean Bellier multiplia également les interventions (barrage tunisien de Nebeur, 1947-1953). En dehors des territoires français, ponctuellement, il bénéficia aussi de l'assistance d'EDF (mise à disposition d'experts pour un complexe hydroélectrique indonésien).

Ces résultats, malgré tout limités, conduisirent l'État à intervenir. Le 22 février 1955, à l'instigation des pouvoirs publics, EDF paraphait un accord avec ICOFRANCE, le groupement professionnel des bureaux d'ingénieurs-conseils français travaillant pour l'étranger. EDF s'engageait à faciliter l'obtention de contrats et à assister techniquement ses vingt-six membres.

74. Le Matériel SW fournit les vannes et les groupes d'Édéa (AEDF 533549, CA des 15 juillet 1948 et 27 janvier 1950), la Compagnie générale d'entreprises électriques exécuta le réseau de la région d'Abidjan (AEDF 533555, Exercice 1954, p. 7), la Société générale de constructions mécaniques obtint le marché des groupes diesel de la centrale d'Abidjan (AEDF 533555, Exercice 1955)... Mais il ne s'agissait pas d'un privilège exclusif. Ainsi, les entreprises suisses des Ateliers de Vevey (turbines) et de Sécheron (alternateurs) obtinrent les équipements de La Bia (AEDF 533555, Exercice 1956). De même, les Italiens livrèrent les transformateurs d'Édéa (AEDF 533549, CA des 12 juillet 1949 et 27 janvier 1950). Dans le domaine du transport, se reporter à *Réseaux électriques et installateurs*, Paris, AHEF-PUF, 1995 (contributions de D. Ronfet, S. Holé et O. Hélie).

75. D. Barjot, *La grande entreprise française de travaux publics (1883-1974) : contraintes et stratégies*, Paris IV, ANRT Lille, 1989.

76. L'Entreprise industrielle créa une filiale algérienne, la Société africaine d'entreprises industrielles (1947), ainsi que la Société marocaine pour l'entreprise et l'industrie (1950) et une Société malgache d'entreprises industrielles. C. Vuillermot, « De la naissance aux années 1950, l'Entreprise Industrielle : une compagnie privée au service des intérêts publics électriques ? », *Intérêts publics et initiatives privés. Initiatives publiques et intérêts privés. Travaux et services publics en perspectives*, Vaulx-en-Velin, ENTPE, 1999, p. 348.

77. Dans le cas de l'aménagement de l'oued Djendjen, les ECB sous-traitèrent aussi à Chagnaud (SALC). Consulter A. Berthonnet, « L'intervention d'une entreprise de travaux publics dans l'aménagement de l'Algérie entre 1928 et 1968 (Chagnaud) », *Intérêts publics et initiatives privés. Initiatives publiques et intérêts privés*, op. cit., pp. 319-339.

Pour prix de ses services, l'entreprise nationale pouvait désormais répondre directement à des appels d'offres internationaux. Toutefois, cette alliance se révéla décevante car les bureaux appréhendaient une trop vive expansion d'un concurrent potentiel et EDF n'avait pas vraiment le souci de développer une ambitieuse politique internationale.

En fin de période, conscient de l'échec de cette première tentative tout autant que du caractère désormais inéluctable de la décolonisation, le gouvernement français demanda à EDF de faire émerger une autre structure vouée à la coordination de la prospection des marchés étrangers ainsi qu'à la réalisation d'opérations d'ingénierie. De cette initiative, qui entendait surtout soutenir les bureaux d'études français à l'étranger, naquit la Société française d'études et de réalisations d'équipements électriques (SOFRELEC). La date de son assemblée générale constitutive – le 19 mars 1959 – témoignait qu'il s'agissait de préparer les temps nouveaux qui s'annonçaient mais également de concrétiser des liens qui s'étaient tissés au fil des ans et des réalisations.

En effet, la SOFRELEC comprenait trois groupes d'actionnaires : EDF, les Bureaux d'études associés (BDEA) et les établissements financiers <sup>78</sup>. Elle devait opérer dans tous les pays, sauf ceux où EDF intervenait directement via l'IGUFE puis l'IGECO, à moins que l'entreprise publique ne réclamât son intervention <sup>79</sup>. Avec du recul, ses résultats ont paru décevants. Selon l'ancien Contrôleur général de l'EDF, Pierre Gérard :

« Si l'association de l'EDF avec des bureaux privés avait pour objectif de plaire à la fois aux clients étrangers publics et privés, ce fut plutôt un échec car elle parut une association déroutante et ambiguë, sans véritable pilote en sorte que la plupart des membres hors EDF ne se privèrent pas de faire leur démarchage personnel sous leur propre nom. D'une façon générale, on ne perçut pas souvent une volonté de l'EDF ou des pouvoirs publics, et encore moins des deux agissant ensemble, de s'implanter en acceptant un temps de perdre de l'argent. » <sup>80</sup>

En fin de compte, l'électrification de l'Outre-mer réalisée par EDF entre 1946 et 1960 fut non négligeable mais limitée et correspondit surtout à des intérêts spécifiques, qui n'étaient pas nécessairement ceux de l'entreprise publique. Certes, les investissements consentis prirent de l'ampleur (les immobilisations d'EECI se montaient à environ 3 milliards de francs CFA fin 1959 <sup>81</sup>) et des réalisations intéressantes furent valorisées (réseau d'éclairage

78. D'autres groupements orientés vers l'étranger relevaient déjà de ce modèle tripartite : Sofrerail, Sofremetro, Sofremines... C. Grundman, *Stratégie de développement international d'EDF, 1960-1994*, mémoire de maîtrise, Paris IV, 1994. Cette étude rapporte aussi la liste des membres de la SOFRELEC.

79. EDF traitait avec les pays francophones et ceux qui entendaient conclure avec elle sans l'entremise d'un tiers (Liban, Turquie, Zaïre pour le barrage d'Inga). En retour, EDF renonçait à négocier des contrats d'ingénierie par ailleurs, se contentant de consentir des aides ponctuelles (Brésil...).

80. P. Gérard, *L'épopée hydroélectrique de l'électricité de France*, op. cit., p. 357

81. AEDF 801467, Note de M. de Verteuil à M. Ranson du 7 novembre 1961.

public au Cameroun en octobre 1949). Mais elles répondirent avant tout à des besoins domestiques urbains et industriels plus hexagonaux que locaux (quartiers européens, aluminium et nickel, entreprises de l'électromécanique et du BTP). Le contexte politique et financier national ainsi que les indéniables insuffisances des marchés conduisirent EDF à s'investir précautionneusement et parfois à proposer des solutions qui ne correspondaient pas nécessairement aux besoins des sociétés et des économies indigènes. Dans de telles conditions, pas plus les inégalités que le handicap électrique de l'Outre-mer ne pouvaient être significativement résorbés.

Si EDF demeura globalement réticente à s'engager dans une stratégie politico-économique à laquelle elle ne sembla pas adhérer, elle eut l'habileté de laisser faire quelques défricheurs-bâisseurs de qualité, agissant aux marges de l'entreprise et sous la pression d'administrations variées. Ensuite, à partir du milieu des années 1950, son Conseil d'administration se montra plus attentif aux activités en outre-mer. Le 28 mai 1954, ses membres exigèrent des renseignements précis sur l'activité des SEM, qu'ils obtinrent le 22 octobre 1954. Ce nouvel intérêt se concrétisa dès le début de l'année suivante, quand l'IGUFE perdit son autonomie en passant sous la tutelle de l'Équipement. Mais les tourments de la décolonisation rattrapèrent cette ambition à peine énoncée.

Globalement, l'effort consenti par la France fut croissant et largement acquitté par le contribuable hexagonal en un temps où de fortes contraintes budgétaires pesaient sur les finances nationales. Pour EDF, le poids de ces premières expériences peut paraître mesuré. Cependant, il se révèle intéressant pour la culture de l'entreprise dans une perspective historique qui prend en compte un temps présent où l'ouverture internationale devient une dimension majeure d'EDF. Ainsi, l'ancien directeur des Affaires internationales, Jean Cabanius, rapportait :

« Un exemple m'a frappé quand je suis arrivé en 1970 : mon prédécesseur faisait régulièrement des réunions des directeurs généraux de la vingtaine de sociétés indépendantes de l'Afrique, des TOM et des DOM. J'ai participé à une réunion et j'ai rencontré les vingt directeurs généraux sur lesquels dix-neuf étaient européens et un seul africain. Quand je suis parti, cinq ans après, c'était l'inverse : dix-neuf Africains et un Européen. »<sup>82</sup>

Signe des temps nouveaux, c'est désormais au tour des étrangers d'investir l'organigramme d'une entreprise dotée d'une stratégie offensive à vocation mondiale.

---

82. Cité dans A. Beltran et J.-P. Couvreur, *Électricité de France. 50 ans d'histoire(s) à l'international*, op. cit., pp. 59-60.